



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 17/03/2021

Référence
2021_03_05

L'an 2021 et le 17 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de Lesneven Côte des légendes sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Objet de la délibération
Ordre de mission permanent

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ARZUR Agathe, BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, CHEVALIER Christine, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOSSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Arnel, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PAUGAM René, PICHON Ronan, POUPON Julien, QUILLÉVÉRÉ Bernard, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	32	40

Suppléant.e.s :

M. PAUGAM René (de M. RAPIN Raphaël)

Date de la convocation
10/03/2021

Excusé.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, CARO Pauline à M. SALAUN Gilles, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à M. TREGUER Jean-François, MM : BÈLE Christophe à Mme BALCON Claudie, DU BUIT Yves à M. LE BRIS Jacky, GOALEC Bernard à Mme GUILLORÉ Alexandra, GUÉVEL Yann à M. CUIILLANDRE François, PRIGENT Pascal à M. KERNÉIS Mickaël
Excusé(s) : Mmes : NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOUÉROU Jacques, NÉDÉLEC Yohann, RAPIN Raphaël

Date d'affichage
10/03/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Assistaient en outre à la réunion :

Mme DEMANGEON Luce, LE BARS Mickaèle, RIOS Laura MM : BUREL Erwan, CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : TREGUER Jean-François

Objet de la délibération : Ordre de mission permanent

Au regard des fréquents déplacements des agents du Pôle métropolitain, il est proposé qu'un ordre de mission permanent soit établi pour une durée maximale de 12 mois.

Ces déplacements devront être justifiés au regard de leurs activités respectives. Les agents concernés sont :

Thierry CANN,

Mickaèle LE BARS,

Erwan BUREL,

Luce DEMANGEON,

Anne LE NAOUR,

Erwan FLOC'H,

Laura RIOS,

Eve QUILLEVERE,

Sterenn APPERE

- Il est demandé aux membres du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest de se prononcer sur l'établissement d'un ordre de mission permanent.

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest se prononce favorablement sur l'établissement d'un ordre de mission permanent.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre